

Stage de récupération de points

Ce stage de sensibilisation à la sécurité routière permet la récupération de quatre points sur son permis de conduire. Ce stage est animé par deux professionnels de la sécurité routière et se déroule sur deux jours consécutifs. Le Stage permis à points est animé par deux intervenants avec chacun leur rôle respectif :

- Un(e) Psychologue dont le but est de faire interagir le groupe puisque pour une fois on peut discuter avec « l'autre » celui qu'on accuse de mal conduire...
- Un(e) spécialiste de la sécurité routière expérimenté dans ce domaine et possédant un diplôme de formateur des formateurs; son rôle est de délivrer des données liées à l'environnement routier.

Le nombre de point après un stage de récupération est limité à douze points (pour les anciens permis) ou six points (pour les permis probatoires). Il est possible de faire un stage de récupération de points tous les ans.

Ce stage peut être effectué même durant une période de suspension tant que le solde est positif (supérieur à 0). Une attestation vous est délivrée en fin de stage permis à points, la reconstitution des points prend effet dès le lendemain à 0h01 du deuxième jour du stage. La loi indique que lorsqu'aucune infraction n'est commise pendant deux ans le permis retrouve son solde maximum de points à l' exclusion des infractions de classes (4 et 5).

Le stage de récupération de points permet, outre la récupération de 4 points, une réflexion individuelle et collective sur la sécurité routière et les principaux facteurs d'accidents. Une sensibilisation aux causes et conséquences des accidents de la route. L'étude des comportements liés à la conduite automobile, susceptibles de diminuer le niveau d'exposition aux risques d'accidents de la route.

Ces objectifs sont atteints grâce à la discussion, aux échanges, aux témoignages, grâce à des exercices en sous groupes, à l'étude de cas d'accidents et à l'Amélioration des connaissances et des contraintes.

Documents nécessaires :

- Copie recto verso du permis de conduire (ou du document attestant de la rétention)
- 1 enveloppe timbrée et libellée au nom et adresse du candidat
- Copie recto verso de la lettre 48N (cas N°2)



Stage de récupération de points sur le permis

Calendrier 2018 / 2019

MOIS	DATE
OCTOBRE 2018	Vendredi 05 et samedi 06 octobre
NOVEMBRE 2018	Vendredi 09 et samedi 10 novembre
DECEMBRE 2018	Vendredi 30 novembre et samedi 01 décembre
JANVIER 2019	Vendredi 18 et samedi 19 janvier 2019
FEVRIER 2019	Vendredi 15 et 16 février 2019
MARS 2019	Vendredi 15 et 16 mars 2019
AVRIL 2019	Vendredi 12 et samedi 13 avril 2019
MAI 2019	Vendredi 10 et samedi 11 mai 2019
JUIN 2019	Vendredi 21 et samedi 22 juin 2019
JUILLET 2019	Vendredi 26 et samedi 27 juillet 2019
SEPTEMBRE 2019	Vendredi 13 et samedi 14 septembre 2019
OCTOBRE 2019	Vendredi 11 et samedi 12 octobre 2019
NOVEMBRE 2019	Vendredi 15 et samedi 16 novembre 2019
DECEMBRE 2019	Vendredi 13 et samedi 14 décembre 2019





AUTO-ECOLE
de la
COMEDIE



SIÈGE SOCIAL
8 rue Boussairolles
34000 Montpellier

T. 04 67 58 25 25 - F. 04 67 92 86 12
contact@autoecoledelacomédie.fr
www.autoecoledelacomédie.fr

Permis : AM, motos, voitures, véhicules automatiques, tout handicap
Permis poids lourd, super lourd, transport en commun – FIMO – FCO
Permis remorque – Pistes privées moto – Récupération de points
Centre de formation Moniteur (BEPECASER) – Permis bateaux